



Syndicat du Bassin
versant de la Vouge

L'eau du bassin de la Vouge

Avril 2023 – N°53

Courriel : bassinvouge@orange.com
www.bassinvouge.com
www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge



Commission Locale de l'Eau
de la Vouge

Actions « sans regret » ou mal adaptation ?

À l'heure où la prise de conscience que l'eau n'est pas une ressource illimitée, où les premiers signes de la « guerre de l'eau » sont visibles sur le territoire français, les projets que les collectivités comme le Syndicat du Bassin versant de la Vouge trouvent un écho de plus en plus favorable auprès des habitants en général et de la majorité des acteurs « institutionnels » de l'eau. Toutefois ils soulèvent toujours de fortes réticences de la part d'une « certaine frange de la population », attachée à un modèle économique éculé, vieux de plus de 50 ans.

Depuis plusieurs années, le SBV a engagé des démarches visant à mettre en œuvre des mesures « sans regret » qui quel que soit l'intensité des effets du changement climatique ne pourront qu'aller dans le bon sens et permettront à la communauté humaine et à celles des milieux aquatiques de s'y adapter au mieux.

Déjà évoqué dans nos éditions précédentes, elles concernent entre autres :

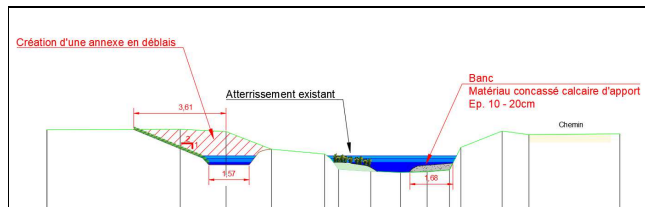
- la désimperméabilisation et la végétalisation des sols (limite le ruissellement et les îlots de chaleur, améliore la recharge des nappes) ;
- la restauration de la continuité écologique des cours d'eau (refuge des poissons dans des secteurs plus frais, amélioration du transfert des sédiments) ;
- la réimplantation d'une ripisylve fonctionnelle (limite le réchauffement de l'eau grâce à l'ombre, freine l'onde de crue).

D'autres actions sur les cours d'eau et leurs abords peuvent également rentrer dans cette catégorie des actions dites « sans regret » telle que la réalisation des travaux de restauration morphologique de plus ou moins grande importance répond à cette définition.

Par exemple, les travaux prévus, pour l'été 2023, répondent à cette définition :

- La diversification du lit mineur de la Varaude entre Noiron-sous-Gevrey et Tarsul / Izeure ;
- La diversification du lit mineur de la Bièvre à entre Echigey, Aiserey et Brazey-en-Plaine.

Ou bien encore les travaux de restauration morphologique de la Bièvre, autorisés en février 2023, sur près de 1 500 ml à Brazey-en-Plaine qui permettront de relever la ligne d'eau (et de sa nappe d'accompagnement) en basses eaux, sans impacter celle-ci en hautes eaux.



Resserrement du lit et création d'annexes sur la Bièvre

Après plusieurs années de pause, liées à des oppositions souvent de principe et sans réels arguments techniques ou scientifiques des propriétaires, le SBV a très récemment pu redémarrer une démarche visant à restaurer certaines zones humides. Ces mares et milieux humides ont de multiples avantages, comme être :

- Un filtre naturel et gratuit des pollutions ;
- Un stockage du carbone ;
- Un réservoir de biodiversité diverse et abondante ;
- Un stockage gratuit de l'eau en période d'inondation ;
- Une restitution de cette même eau en été pour un soutien des débits d'étiages des rivières ;
- ...

A regret, ici ou là on entend des solutions toutes faites que nous pouvons qualifier de « mal adaptation » aux effets du changement climatique qui conduisent très souvent, de manière non intentionnelle, à augmenter la vulnérabilité de celui-ci au lieu de la réduire.

Dans les choix qui sont à redouter, nous pouvons péle-mêle citer les exemples suivants : continuer à artificialiser et imperméabiliser les sols autrefois naturels ou agricoles, détruire les zones humides, arracher arbres ou arbustes des berges, curer les rivières ou les petits cours d'eau pour que l'eau s'éloigne au plus vite mais déborde chez le voisin, créer beaucoup d'ouvrages pour fragmenter les rivières, utiliser l'eau dans les mêmes proportions que lors des décennies précédentes, ...

Dans ce cas, il est à craindre que certains souhaitent ne rien changer et espèrent vivement que « les autres » proposent des solutions d'adaptation au changement climatique, qui leur permettront de vivre comme avant et « pour toujours ».

Une mesure « sans regret » profite à tous, une mal adaptation impacte tout le monde.

« Si la liberté a un sens, elle signifie le droit de dire aux autres ce qu'ils n'ont pas envie d'entendre. »

Georges ORWELL

Étude prospective commune Tille, Vouge, Ouche et Nappe de Dijon Sud

En accord avec nos voisins des bassins versant de la Tille et de l'Ouche, une étude prospective d'anticipation des changements climatiques sur les ressources en eau sur les bassins de la Tille, de la Vouge, de l'Ouche et de la Nappe de Dijon Sud vient d'être lancée.

La prospective qu'est-ce que c'est et dans quels buts ?

- POUR s'entendre sur la stratégie des territoires face au changement climatique ;
- POUR identifier et planifier les actions et investissements nécessaires ;
- POUR arbitrer sur les bons choix au regard de leurs bénéfices, coûts et impacts possibles ;
- PAR un dialogue territorial multi acteurs ;
- PAR un état des lieux et un diagnostic, de la situation actuelle, partagés ;
- PAR l'analyse de scénarios prospectifs contrastés ;
- PAR l'analyse des coûts-avantages des scénarios et de leurs opportunités, et du risque de regret.

Cette étude se déroulera sur plus de 18 mois et les conclusions sont attendues pour fin 2024.

L'objectif final est de définir des plans d'actions par territoire après avoir analysé tout le champ du possible sans à priori. Il faudra dans cette démarche que l'ensemble des partenaires puisse s'exprimer librement mais aussi écouter les autres. Cette étude s'attachera à dépasser une vision à court terme des ressources, qui pourrait engendrer des propositions (« toutes faites ») mais non durables dans le temps.

Il ne s'agit pas de prévoir le changement climatique mais bien de se préparer à changer nos pratiques sur le long terme. C'est dans cet objectif que le cahier des charges a été rédigé. Il s'agira de se projeter en 2050, tout en faisant un point d'étape sur 2035.

La participation de tous est indispensable tout au long de la démarche. C'est pourquoi, la première mission qui est donnée au bureau d'études est de constituer un « groupe de contribution » qui sera tout au long des 7 phases de l'étude, amené à co-construire le projet. Ce groupe sera élargi à tous les acteurs susceptibles de définir et de mettre en œuvre des actions d'adaptation au changement climatique (élus, services de l'État, AERM&C, chambres consulaires, usagers, associations, ...).

C'est le groupement ANTEA / GIE Passages qui a été retenu pour animer cette démarche.



Visuel de fiche ANTEA (Charente 2050)

Les 53 mesures du Plan Eau

Les annonces du Président de la République sur le Plan d'Action pour une gestion résiliente et concertée de l'Eau valident très largement les démarches de gestion globale, cohérente, solidaire, durable, concertée et équilibrée des milieux aquatiques, portées par des collectivités comme le SBV.



Parmi les 53 mesures, nous pouvons évoquer :

- Mesure 20 : la préservation des zones humides ;
- Mesure 22 : la recharge maîtrisée des aquifères ;
- Mesure 31 : la désimperméabilisation des sols ;
- Mesures 30 & 32 : la renaturation et la restauration des cours d'eau ;
- Mesure 34 : la simplification du fonctionnement des CLE.

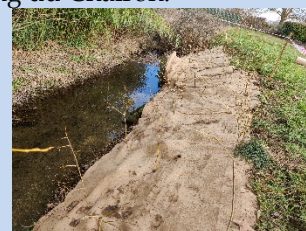
Les mesures concernent tout autant les particuliers, que les collectivités, les industriels et les agriculteurs. L'eau est pleinement un bien commun, ce plan le réaffirme avec force.

À NOTER

Le Castor d'Eurasie est de retour en tête du bassin de la Vouge, des traces et des images récentes nous le confirment.



Le SBV, en collaboration avec la commune de Barges, font un essai pour enrayer le développement de la Renouée du Japon le long du Chairon.



Il ne faut surtout pas broyer les saules mis en place, sans quoi l'essai sera infructueux.

Nos partenaires



**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**